



Mont  
Saint  
Aignan

# RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN ERP DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE demandé le 20/11/2023 Par : UNILASALLE  Demeurant à : 19 rue Pierre Waguet - 60000 BEAUVAIS Représenté par : Madame LEROUX Valérie Pour : Création d'un pôle de dissection Sur un terrain sis à : 3 rue du Tronquet 76130 Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE n° : <b>PC 076 451 23 00028</b> n° : <b>AT 076 451 23 00020</b> <b>2023.1562</b> Surface de plancher (1) : 364 m <sup>2</sup> Nb de bâtiments : 2 Nb de logements : 0 Destination : Pôle de dissection
--	--

## LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;  
Vu l'autorisation de permis de construire n° PC 076 451 23 00028 et n° AT 076 451 23 00020 en date du 05/09/2023 ;  
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 20/11/2023 tendant au retrait dudit permis de construire et autorisation de travaux pour un ERP ;

## ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de permis de construire et l'autorisation de travaux pour un ERP susvisée est **retirée**.

Article 2 : madame la directrice générale des services de la Ville et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 28/11/2023  
pour le maire et par délégation

**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine

